

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021**

### **21 06 01 : PROPOSITION D'ANNULATION DE LA DELIBERATION AUTORISANT UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR UN PROJET EOLIEN**

Après vote, la délibération du conseil municipal en date du 07 octobre 2020, visée par le contrôle de légalité en date du 08 octobre 2020 sous le numéro 086-218602753-20201007-20\_10\_01\_1-DE, portant sur une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune par la société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES est annulée.

### **21 06 02 ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Madame GALINEAU présente au Conseil Municipal un état de produits irrécouvrables, établi par Madame la Comptable du Trésor, receveur du SGC Nord Vienne pour un montant de 3 296,50 €.

Après délibération, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondant à cet état, lesquelles seront prises en charge sur le budget de la commune de l'exercice en cours et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

### **21 06 03 : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Sans objet

### **21 06 04 : ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE BOURG : REMPLACEMENT DES LANTERNES PAR DES LEDS, DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Afin de réduire la facture énergétique de l'éclairage public ainsi que la pollution lumineuse, Monsieur RICHARD présente un projet de remplacement des lanternes du centre bourg par des LEDS.

Il présente alors un devis de SOREGIES Energies Vienne qui s'élève à 59 067,58 € HT et indique que ce projet pourrait être financé par des subventions du Syndicat Energies Vienne et par le fonds de concours de Grand Châtellerault.

Après délibération, le conseil municipal décide de :

- Remplacer les lanternes du centre bourg par des LEDS
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis de SOREGIES Energies Vienne et tous les documents liés à cette opération
- Et de solliciter les subventions possibles auprès du Syndicat Energies Vienne et Grand Châtellerault pour le fonds de concours 2021

### **21 06 05 : MISE AUX NORMES DES SANITAIRES PUBLICS : PROPOSITION DE MISSION DE FAISABILITE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une réflexion sur des travaux de remise en état des toilettes publiques et d'un éventuel projet d'installation de toilettes sur l'aire de jeux dans le bas du bourg.

Pour ce faire, il présente à l'assemblée une proposition de mission de faisabilité du bureau d'études BINOM de Châtellerault qui s'élève à 1 900 € HT. Le conseil municipal accepte cette proposition.

### **21 06 06 : PROPOSITION D'ACHAT D'ILLUMINATIONS DE NOËL**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de 11 illuminations de Noël. Il s'est vu proposé des illuminations d'occasion à LED par la société CRV d'Antran, qui pourraient être installées le long des 2 routes départementales au niveau du quartier d'habitat.

Après discussions, il est décidé d'acheter quelques illuminations auprès de CRV pour un montant maximum de 1 500 €.

### **21 06 07 : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL**

Monsieur ROY informe l'assemblée que la candidature au grade d'attaché par promotion interne de la secrétaire de mairie auprès du centre de gestion a été retenue. Cette dernière est donc inscrite sur liste d'aptitude.

Il propose donc de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Après délibérations, le conseil municipal décide de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **21 06 08 : DEMANDE D'ACQUISITION DU PETIT LOCAL JOUXTANT L'IMMEUBLE SIS 16 PLACE MAURICE BEDEL**

Madame GALINEAU fait part à l'assemblée de la proposition du propriétaire de la maison située au 16 Place Maurice Bedel d'acheter le local attenant à sa maison.

Il offre à la commune la somme de 1500 € net vendeur.

Madame GALINEAU fait remarquer que le local (toiture) n'est pas en bon état mais que son emplacement est intéressant et pourrait d'ailleurs intéresser d'autres acquéreurs.

Après discussion, le conseil municipal n'accepte pas cette proposition et fixe son prix de vente à 5 000 €.

Monsieur le Maire est chargé d'informer le demandeur.

#### **21 06 09 : DEMANDE DE DEPLACEMENT DE LA VOIE COMMUNALE 115 ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DE REMENEUIL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande du gérant de la société MAQUIGNON FRERES de déplacement de la voie communale 115 et d'une partie du chemin rural dit de Remeneuil. Cette demande est motivée par la préservation de la sécurité des personnes qui empruntent ce chemin : en effet le développement de l'entreprise dans les mois à venir va engendrer une circulation d'engins entre l'atelier et la carrière de plus en plus importante. La société MAQUIGNON FRERES s'engage à prendre tous les frais à sa charge.

Avant de prendre toute décision, une réflexion doit être menée ; une visite de la commission chemins voirie sur les lieux est à programmer.

#### **21 06 10 : EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation ,
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Commission animation : M Richard demande l'avis des conseillers sur un éventuel projet de brocante et concours de pétanque fin septembre début octobre. Ce pourrait être une occasion d'inaugurer l'espace loisirs.

Vu pour être affiché par Nous, Pascal ROCHER  
A USSEAU, le 06/07/2021